



Commune de Civrieux d'Azergues
COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil quinze, le 30 avril à 20h 30 le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 20 avril 2015, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Marie-Pierre TEYSSIER, Maire.

Etaient Présents : Marie Pierre TEYSSIER, Michel PASSARELLI, Liliane DALLA LIBERA, Gabriel BARROT, Mylène ROLAND, Gérard GALOIS, Christine CHENIVESSE, Etienne du CHAFFAUT, Loïc BOUCHARD, Françoise BRESSON, Isabelle ADELINÉ, Gabriel EHRET, Denis BINAUD, Béatrice CESARI.

Etait absent excusé : Gérard MOREL qui donne pouvoir à Liliane DALLA LIBERA

Nombre de conseillers en exercice: 15 présents : 14 votants: 15

Secrétaire de séance : Mylène ROLAND

Le compte rendu de la précédente réunion est adopté à l'unanimité.

Michel PASSARELLI quitte la séance

Approbation modification n° 2 du PLU

Le Commissaire enquêteur a rendu un avis favorable au projet de modification.

L'enquête publique a permis de recueillir les avis des habitants, principalement sur le projet d'aménagement du secteur des Verchères. Ainsi, les évolutions de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation sont retirées du présent projet de modification n°2 et fera l'objet d'une nouvelle étude encadrée par les services de l'Etat.

Madame le Maire propose au conseil municipal d'approuver cette modification n° 2 qui porte sur :

- Des modifications du plan de zonage avec entre autres une modification de la zone naturelle en zone naturelle de loisirs pour le Parc de Verchères
- Des modifications règlementaires comme par exemple l'abaissement à 8m50 (soit un R+2 sans combles aménageables) des hauteurs des bâtiments en zone Ua , au lieu de 9m

Le Conseil Municipal est invité à voter :

Par 3 abstentions et 11 pour, la modification n°2 du PLU est approuvée.

Retour de M. PASSARELLI

Création emploi d'un agent non titulaire (animateur) pour les TAP

Les intervenants en Anglais ayant rompu leur contrat, il est nécessaire de recruter un agent en CDD, jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un emploi non permanent d'agent non titulaire, (en application de l'article 3 1° de la loi du 26 janvier 1984)

A l'unanimité le conseil municipal autorise la création de cet emploi.



Modification statutaire relative au transport à la demande de la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées

L'organisation des transports publics de personnes a été profondément remaniée sur le territoire du Département du Rhône à la fin de l'année 2014.

Le Syndicat Mixte des Transports du Rhône qui assurait jusqu'alors notamment les services de transports publics interurbains et de transports à la demande en lieu et place du Département du Rhône a été dissous, suite à son adhésion au SYTRAL au 31/12/2014.

Depuis le 1/01/2015 le SYTRAL dont le Département du Rhône est l'un des membres, est désormais compétent en matière de service des transports non urbains réguliers de personnes, et de services de transports scolaires.

La délibération à prendre consiste à autoriser la communauté de communes à exercer par convention et après délégation, la compétence du département en matière de transport à la demande.

Mme le maire soumet au vote

A l'unanimité le Conseil Municipal donne son accord.

Convention relative à l'instruction des demandes d'autorisation du droit des sols à passer entre la CCBPD et les communes demandeuses

La Communauté de Communes a créé un service instructeur des autorisations d'urbanisme. une convention qui définit les modalités de mise à disposition auprès des communes du service de la CCBPD chargé de l'instruction des autorisations, déclarations et actes relatifs à l'occupation du sol délivré au nom de la commune par son maire est établi.

Mme le Maire précise toutefois que compte tenu du recrutement d'un technicien en urbanisme, la commune n'utiliserait sans doute pas ce service.

Il convient d'autoriser Mme le Maire à signer la convention.

A l'unanimité le Conseil Municipal donne son accord.

Création d'une régie de recettes

En vue de mettre en place d'une billetterie pour la vente de places lors des manifestations « Rosée Nuit d'Eté » (entre autre) ; il est nécessaire de créer une régie de recettes culturelles.

Mme le Maire soumet au vote

A l'unanimité le Conseil Municipal autorise la création de cette régie.

Mme le Maire précise que cet évènement organisé par l'Office du tourisme du Beaujolais a pour but de mettre en valeur les richesses de nos villages, tant au niveau patrimonial qu'humain. quatre soirées importantes sont organisées à Charnay, Ternand, Civrieux et au Domaine des 12 communes.



Mise à disposition du technicien en urbanisme à la commune de Morancé

Madame le Maire informe que l'agent qui sera recruté sera trois jours en poste à Civrieux et deux à Morancé ; il convient de mettre cet agent à disposition de la commune de Morancé et d'établir une convention entre les deux communes. La CAP du Centre de Gestion doit être saisie.

Par 1 abstention 14 pour, Madame le Maire est autorisée à signer la convention.

Tirage des Jurés d'Assises 2016

Conformément à la circulaire préfectorale, il a été procédé au tirage des jurés d'assises 2016

- N° 317 DESGRANGES Marie Pierre
- N° 630 LIOBARD Pierre-Jean
- N°859 RAMON Frédéric

Compte rendu commissions et Syndicats

Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées

Mme le Maire fait le compte rendu du bureau des Maires qui portait sur :

- Les déchetteries : grilles tarifaires qui vont être revues et corrigées
- Centre de Loisirs : bilan dressé pour les restes à charges de la Communauté De Communes ; ce service risque d'être remis en cause pour l'année prochaine, principalement du fait du coût élevé du transport

Commission Enfance

Isabelle ADELIN fait les comptes rendus suivants :

- la réunion sur les temps d'activités périscolaires ; ils seront maintenus à la prochaine rentrée scolaire dans les mêmes conditions. Le tir à l'arc, les échecs, la danse hip-hop et le futsal seront en principe maintenus, il reste à trouver deux nouvelles activités. La commission confirme également la gratuité de ce service, compte tenu qu'il s'agit d'une obligation gouvernementale que les familles n'ont pas à supporter.
- Rencontre avec API, prestataire restaurant scolaire : En conseil d'école les parents d'élèves ont fait remonter des remarques des familles au sujet de la qualité des repas servis aux enfants. Egalement d'autres problèmes d'approvisionnement, d'équilibre des menus.... ont été signalés par la responsable du restaurant scolaire.
Le représentant d'API nous informe de plusieurs dispositions qui vont être prise pour améliorer ces dysfonctionnements.

Commission environnement

Gabriel BARROT informe que :

- les travaux d'aménagement du rond point de Marcilly/Chazay vont démarrer courant mai.
- le personnel communal a engazonné les abords du parking BOURGEAY
- Le chantier international « Jeunesse et Reconstruction » ; il sera procédé à l'aménagement du rond point des Platanes D385
- Effervescence s'associera à l'accueil des jeunes ; Les jeunes de Civrieux seront également invités s'ils le souhaitent à participer à ce chantier.



- Les Brigades Vertes sont intervenues sur la commune.
- Place de l'Eglise : les jardinières devant la propriété de M. BOURGEAY seront déplacées
- Des plots rétractables seront mis en place devant l'église pour permettre l'accès aux Pompes funèbres.
- Muret de l'église avec fresque en béton à habiller en pierres de parements.
Gabriel EHRET précise qu'il ne valide pas cette proposition.
- Prévoir le balisage des chemins de randonnée : il s'agit d'une compétence Communauté de communes.
- Mur Mme BORDES : les travaux ont été réalisés par les propriétaires.

Questions diverses

Rappel réunion de travail du lundi 4 mai à 20h30.

Mme le Maire demande aux Elus d'être présents à la Cérémonie du 8 mai.

Madame le Maire donne la parole aux élus :

Denis BINAUD

- demande les raisons pour lesquelles il est de nouveau pratiqué le désherbage chimique sur la commune alors que la législation prévoit l'interdiction des pesticides et le développement des alternatives. M. Barrot répond que cela se fait avec modération et qu'à l'échéance, cette technique ne sera plus utilisée.
- Rappelle qu'il y a 70 ans les femmes ont obtenu le droit de vote et qu'à Civrieux, Madame Jeanne BERGEON, avait été une des 1^{ère}s femmes élues adjointe.

La séance est levée à 21h15.